

DEPARTEMENT d'INDRE et  
LOIRE

-----  
Arrondissement de Chinon  
-----

**MAIRIE**  
**de**  
**ST NICOLAS DE**  
**BOURGUEIL**  
**37140**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit

Le seize du mois d'avril à 20 h 30

Le conseil municipal de la Commune de ST NICOLAS DE  
BOURGUEIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de M. Christel COUSSEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2018

Date de l'affichage de la convocation : 22/02/2018

Membres	15
Présents	13
Représentés	0
Votants	13

Présents : MM. COUSSEAU Christel, CORNET Dominique,  
GARCIA Brigitte, MABILEAU Philippe, , RAGUENEAU  
Françoise, TOURNEUX André, OSSANT Alain, HERSARD Annie,  
GUENESCHEAU Patrick, TARRONDEAU Blandine, BERGER  
Sébastien, HUET Jeanine, BUSTON Gabriel.

Absents excusés : ORY Sophie, SAINT MARC Karine.

Secrétaire de séance : Annie HERSARD.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018.

*Monsieur le Maire précise qu'un sujet à l'ordre du jour va être retiré : l'approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels qui sera d'abord présenté en commission du personnel avant d'être soumis au vote du conseil municipal.*

### **DCM 2018-18 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RENOVATION DU CABINET MEDICAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la délibération n°2017-12-62 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 de lancer la procédure la consultation et les demandes de subventions en vue de la rénovation du cabinet médical,

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 27 février 2018, dans le cadre des travaux concernant la rénovation du cabinet médical, décomposés en douze lots. A ce titre, 43 offres conformes ont été reçues.

Le montant des travaux avait été estimé à 180 700 € HT, répartis comme suit :

Lot 1 - Gros œuvre – 47 000 € HT

Lot 2 et 3 – Traitement de charpente et charpente – 8 000 € HT

Lot 4 – Couverture – 5 000 € HT

Lot 5 et 6 – Menuiseries extérieures et intérieures – 37 000 € HT

Lot 7 – Plâtrerie – 17 000 € HT

Lot 8 – Carrelage – 16 000 € HT

Lot 9 – Peinture – 10 000 € HT

Lot 10 – Chauffage – 25 000 € HT

Lot 11 – Plomberie – 7 000 € HT

Lot 12 – Electricité ventilation – 8 700 € HT

Suite à la restitution de l'analyse des offres du 13 avril 2018, Monsieur le Maire propose l'attribution des travaux aux entreprises suivantes et propose de déclarer le lot 10 chauffage infructueux. En effet, concernant ce lot, une seule entreprise a répondu aux critères de l'appel d'offre et cette entreprise a fait une offre de prix anormalement élevée par rapport à l'estimatif. Il

propose donc de solliciter trois nouvelles entreprises afin d'établir un meilleur comparatif de prix et d'attribuer ce lot ultérieurement.

N° LOT	DESIGNATION DU LOT	MONTANT DE L'OFFRE	ENTREPRISE SELECTIONNEE
1	Gros œuvre	26 146.52 € HT	LGP PATRIMOINE
2	Traitement de charpente	2 455.68 € HT	OPB
3	Charpente	4 312.00 € HT	DAVID
4	Couverture	4 141.15 € HT	DAVID
5	Menuiseries extérieures	19 500.00 € HT	LAFORST
6	Menuiseries intérieures	7 500.00 € HT	LAFORST
7	Plâtrerie	17 000.00 € HT	ADIL
8	Carrelage	12 418.87 € HT	MAGALHAES
9	Peinture	7 294.94 € HT	CHAUVAT
10	Chauffage	LOT INFRUCTUEUX	
11	Plomberie	5 906.97 € HT	TREGRET
12	Electricité ventilation	13 168.91€ HT Base + variante	SM ELEC
TOTAL		119 845.04 € HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE**, à l'unanimité, la proposition de la commission, telle que présentée ci-dessus, pour un montant total de **119 845.04 € HT**.
- **DECLARE** le lot 10 infructueux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de nouvelles entreprises pour le lot 10
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313-353 du budget 2018.

*Monsieur Dominique CORNET précise que la signature des marchés avec les entreprises aura lieu le 3 mai 2018.*

### **DCM 2018-19 – ACQUISITION ECOLE NOTRE DAME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'OGEC Notre Dame accepte de vendre à la Commune les locaux de l'ancienne école Notre Dame située rue de la Treille au prix de 105 000 €. Il rappelle que ces bâtiments ont fait l'objet d'une évaluation de la part du service des domaines pour ce même montant.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux engagements pris avec l'OGEC, une partie de ces bâtiments serviront à la création de logements adaptés aux personnes âgées. Ce projet sera mené et financé par la CCTOVAL. L'autre partie des bâtiments et du terrain sera utilisé ultérieurement par la Commune et ne feront en aucun cas l'objet d'une revente à des particuliers.

Mr le Maire précise que cette acquisition sera financée par recours à l'emprunt pour la totalité de la dépense permettant ainsi à la Commune de préserver sa trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** à l'unanimité son souhait d'acquérir cet ensemble de bâtiments, sise à Saint Nicolas de Bourgueil et cadastrés E24 et E25 au prix de 105 000 euros, frais d'acte notarié non compris ;
- **CONFIE** à Maître DESPINS-PICARD, Notaire à Bourgueil, le soin de rédiger l'acte correspondant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **PRECISE** qu'une consultation sera lancée auprès d'organismes financiers afin de pourvoir à cette dépense.

### **APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Maire propose que ce sujet soit reporté au prochain conseil après sa présentation détaillée devant la commission du personnel.

### **DCM 2018-20 MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Considérant l'avis du comité technique en date du 3 avril 2018 ;

Considérant qu'il est souhaitable de fixer ces modalités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**L'alimentation du CET** : doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante).

Ces jours correspondent à un report de :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 jours ou à l'équivalent de 4 semaines de congés pour les agents à temps partiel ou à temps non complet,
- jours RTT (récupération du temps de travail),

**Information de l'agent** : Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés).

### **Utilisation du CET** :

- L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.
- Les jours épargnés ne pourront être utilisés que sous forme de congés.
- L'agent devra respecter un délai de 8 jours pour solliciter le bénéfice d'un congé au titre du CET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instaurer le Compte Epargne Temps et d'adopter les modalités ainsi proposées. Celles-ci complètent la réglementation fixée par les textes relatifs aux congés

annuels et au temps de travail.

### **DCM 2018-21 – PROGRAMME ANNUEL DES COUPES DE BOIS**

Monsieur le Maire rappelle que : l'ONF établit, annuellement, un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être inscrites au programme des coupes de l'année suivante.

Conformément au plan d'aménagement forestier, les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du conseil municipal.

La proposition de coupe présentée par l'ONF pour l'exercice 2018 concerne les parcelles suivantes :

Parcelle	Peuplement	Surface	Type de coupe	Mode de vente pressenti
7B	Pin Laricio	8.30 ha	Amélioration bois moyens	Vente à l'unité de produit en un seul lot
8	Pin Laricio	9.67 ha	Amélioration bois moyens	
9	Pin Laricio	13.72 ha	Amélioration bois moyens	
10	Pin Laricio	11.41 ha	Amélioration bois moyens	
13B	Pin Laricio	0.56 ha	Amélioration bois moyens	
47A	Pin Laricio	11.83 ha	Amélioration bois moyens	
48	Pin Laricio	2.44 ha	Amélioration bois moyens	
34A	Pin Maritime	11.43ha	Régénération secondaire	Vente en bloc et sur pied

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver l'inscription des coupes à l'état d'assiette 2018, présenté par l'ONF.

*Monsieur Philippe MABILEAU précise que cette proposition de coupe fait suite à l'aménagement forestier présenté en février par l'ONF. Cette délibération va permettre à l'ONF de lancer la vente des coupes de bois et engendrera des recettes pour la commune.*

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération en date du 9 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

**Décision n°2018-06 du 1<sup>er</sup> mars 2018:** Un bail à usage commercial a été consenti à Mme Laurence MOREAU pour le local commercial situé 40 avenue Saint Vincent (location à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, gratuité des loyers jusqu'en décembre 2019 inclus, montant du loyer à compter du 01/01/2020 : 398€, bail consenti pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction).

**Décision n°2018-07 du 19 mars 2018 :** Annulation pour erreur matérielle de la décision du 2 mars 2018 numérotée 2018-08 concernant la modification du loyer du médecin.

**Décision n°2018-08 du 20 mars 2018 :** Pour le renouvellement du contrat de location du copieur de la mairie, un marché est passé avec l'entreprise LIXXBAIL pour la location du copieur (20 trimestres à 305.35 €HT) et avec l'entreprise RICOH pour la maintenance du copieur (60 mois à 0.0045€ HT par copie N/B et 0.045€ HT par copie couleur).

## **DATES A RETENIR :**

- 17/04/2018 à 18h30 : auditions école de musique
- 20/04/2018 à 20h30 à la Salle des fêtes : spectacle théâtral et concert de Pierre Jacquet
- 25/04/2018 à 20h30 : réunion des membres du CCAS pour la préparation du repas du 8 mai
- 3/05/2018 à 10h signature des marchés du cabinet médical
- 8/05/2018 : cérémonie commémorative de l'Armistice et repas des ainés
- 19/05/2018 : déplacement à Plumeliau avec le comité de jumelage pour l'inauguration d'une ruelle Saint Nicolas de Bourgueil
- 22/05/2018 : commission dérogation scolaire à 17h30 à Bourgueil
- 27/05/2018 : assemblée générale de l'ACCA
- 27/05/2018 : fête des mères

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **La Poste :** Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les responsables de la Poste ont été reçus en mairie afin d'évoquer ensemble l'avenir de ce service public sur Saint Nicolas. A compter de septembre 2018, le bureau de poste va diminuer ses horaires d'ouverture pour passer à 12h par semaine. Monsieur le Maire leur a demandé que ces 12 heures soient ventilées sur 4 jours au lieu de 2 jours par semaine comme initialement prévu. Il ajoute qu'il n'est pas opposé à l'installation d'une agence postale en mairie mais que cela suppose le réaménagement préalable du rez-de-chaussée de la mairie, réaménagement prévu seulement pour 2019. La Poste pourrait participer financièrement à ce réaménagement à hauteur de 35 000 € au moins et verserait une allocation mensuelle d'environ 1000 € permettant l'embauche d'une personne 15 heures par semaine pour assurer l'accueil de l'agence postale.
- **Epicerie :** Monsieur le Maire annonce qu'il est actuellement dans l'attente de deux propositions de reprise du commerce. Ces deux personnes intéressées sont actuellement en pourparlers pour la reprise du fond de commerce et des éléments mobiliers.

## **TOUR DE TABLE**

Madame Jeanine HUET demande à quelle date seront curés les fossés. Monsieur Philippe MABILEAU lui répond que les services techniques sont actuellement en train de reboucher les trous des chemins et que le curage des fossés est prévu pour début juin.

Monsieur Philippe MABILEAU présente la récente visite de l'expert suite à l'accident ayant endommagé le feu tricolore en centre bourg. L'expert va valider les devis de réparation du feu, de l'enrobé et de la jardinière mais mettra un coefficient de vétusté de 20%. Dès réception du rapport d'expertise, les travaux de réparation seront lancés. Ces travaux seront pris en charge par l'assurance de l'automobiliste ayant cause ce dommage.

Monsieur Dominique CORNET informe le conseil que le menu de Ceps o'folies a été validé et demande à Madame Brigitte GARCIA qu'une information soit mise sur le site internet de la commune et que le bulletin d'inscription puisse être mis en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La présente séance du 16 avril 2018 contient 4 délibérations numérotées de 18 à 21

Les délibérations ont été affichées et adressées au contrôle de légalité le 19 avril 2018.

Le Maire,  
Christel COUSSEAU

CORNET Dominique		HERSARD Annie	
GARCIA Brigitte		GUENESCHEAU Patrick	
MABILEAU Philippe		TARRONDEAU Blandine	
RAGUENEAU Françoise		BERGER Sébastien	
TOURNEUX André		HUET Jeanine	
OSSANT Alain		BUSTON Gabriel	